

Affaire suivie par : Le 22 septembre 2022

Anissa AID

Affaires Juridiques

Tél : 01 30 13 76 14

a.aid@mairie-laverriere.fr

**Objet :** Convocation

Cher(e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra :

**Le mercredi 28 septembre à 19 h 00**

**En Salle du Conseil Municipal**

L’ordre du jour sera le suivant :

**/A/** **Approbation du Procès-Verbal du 29 juin 2022**

**/B/ Délégations du Conseil Municipal au Maire :**

* Compte-rendu des décisions n° 2022-041 à n° 2022-071

**/C/ Points soumis à délibération :**

**DELIBERATIONS**

**Direction des Services Techniques – Urbanisme**

* Présentation du compte-rendu d’activité de l’année 2021 établi au titre de la convention d’intervention foncière entre la ville et l’Etablissement public Foncier d’ile de France (EPFI)
* Présentation du rapport d’activité du syndicat Aquavesc

**Administration Générale**

* Convention entre le représentant de l’État et la commune de La Verrière pour la transmission électronique des actes au représentant de l’État
* Autorisation de signature du bulletin d’adhésion de la commune au Groupement d’Intérêt Public – Yvelines Coopération International et Développement
* Autorisation de signature de la convention pour la mise en œuvre du dispositif de médiation sociale entre la ville de La Verrière et le bailleur social Les Résidences Yvelines Essonne
* Approbation de la convention cadre Mécénat proposée aux entreprises pour la formalisation de leur don auprès de la Ville de La Verrière
* Approbation de la convention cadre Sponsoring proposée aux entreprises pour la formalisation de leur financement auprès de la Ville de La Verrière
* Attribution d’un fond de concours par la Communauté d’Agglomération de Saint-Quentin-en Yvelines pour le fonctionnement de l’équipement culturel Le Scarabée
* Modification des tarifs du bar du scarabée

**Ressources Humaines**

* Modification du tableau des emplois – Création de trois postes permanents
* Accueil de collaborateurs bénévoles au sein des services de La Mairie
* Création d’une activité accessoire

**Education**

* Dissolution de la caisse des écoles
* Signature de l’avenant à la convention de soutien à l’investissement des équipements de la commune de La Verrière pour le « Plan de déploiement numérique scolaire » dans le cadre du contrat Yvelines Territoires

Je vous prie de croire, Cher(e) Collègue, en mes sentiments les meilleurs.

Le Maire

Nicolas DAINVILLE